



Dijon, mercredi 13 mai 2020

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/02005**

---

Pris en application :

Code des transports

**Risque pour la sécurité publique****Mesures liées à la circulation du COVID-19  
ACTIVITES TOURISTIQUES et de PLAISANCE****Arrêt de navigation**

---

**- à partir du 11/05/2020 à 09:00 au 02/06/2020 à 09:00**

- o Canal de Bourgogne  
entre les pk 0,000 et pk 242,058

**Commentaire :**

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que la réouverture des ouvrages nécessaires à la navigation touristique et de plaisance sur le canal de Bourgogne est programmée à ce stade au 2 juin 2020. VNF met tout en oeuvre pour viser cette date qui comprend le délai de remise en service nécessaire avant la réouverture de ce canal.

Dans le cadre des mesures gouvernementales prises pour lutter contre l'épidémie du coronavirus, et suite à la publication du décret n°2020-548 du 11 mai 2020, la navigation de plaisance et les activités nautiques sont également interdites à l'intérieur d'un même bief et sur les plans d'eau des barrages-réservoirs. Cette décision peut évoluer au vu des décisions prises par les représentants de l'Etat territorialement compétents. A ce jour, aucun arrêté préfectoral autorisant ces activités n' a été porté à la connaissance de VNF sur ce secteur.

**INFORMATION :**

Service à contacter (par mail uniquement) : dt.centrebourgogne@vnf.fr

**Service(s) à contacter :**

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99

**Date limite d'affichage :**

03/06/2020

Adjoint(e)  
**Signé**

Christelle BERNES CABANNE